

DECISION N°.....0.0.0.1.5.9...../ONIES/2025 du0.7.2025.....
portant attribution de la Lettre Commande après Appel d'Offres National Ouvert
N°01/AONO/ONIES/CIPM/2025 du 21 Avril 2025 pour la construction de trois (03)
mini-adductions d'eau au complexe sportif d'Olembé à Yaoundé

L'Administrateur,

- Vu** Le Décret N°2022/384 du 17 août 2022 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National des Infrastructures et des Equipements Sportifs ;
- Vu** Le décret N° 2023/073 du 06 Février 2023 portant nomination de l'Administrateur de l'Office National des Infrastructures et Equipements Sportifs
- Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'avis d'appel d'offres National Ouvert N°01/AONO/ONIES/CIPM/2025 du 21 Avril 2025 pour la construction de trois (03) mini-adductions d'eau au complexe sportif d'Olembé à Yaoundé ;
- Vu** la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés en date du 26 Juin 2025.

DECIDE :

Article 1^{er} : La société *Bureau d'Ingénierie Générale (BIG) SARL B.P 11462, TEL : 696 04 99 31* est attributaire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert *N°01/AONO/ONIES/CIPM/2025 du 21 Avril 2025 pour la construction de trois (03) mini-adductions d'eau au Complexe Sportif d'Olembé à Yaoundé* pour un montant de *quarante millions trois cent quarante-quatre mille six cent soixante (40 344 660) francs CFA TTC et un délai d'exécution de trois (03) mois.*

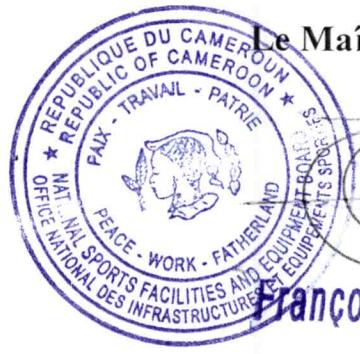
Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le 07 juillet 2025

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Archives/Chrono

Le Maître d'Ouvrage



François Félix EWANE